

Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 8 novembre 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 19 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 18 novembre 2019

ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Yamina BOUDAHMANI, Luc DELAGARDE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Fabrice DESCAMPS à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Florent SIMMONET à Sylvette RIMBAUD, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Pascal DUFORESTEL, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Serge MORIN, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Florent SIMMONET, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 18 NOVEMBRE 2019

ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, selon lequel les comptables sont seuls chargés du recouvrement des recettes des collectivités et établissements public locaux ;

Vu l'article R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable ;

Vu la convention du 4 mars 2015 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) relative au recouvrement de la redevance assainissement ;

Considérant les demandes d'admission en non-valeur transmises par le Comptable du Trésor pour des titres qu'il n'a pu recouvrer pour le budget assainissement pour un montant de 90 621,33 € (dont 33 938,24 € à reverser au SEV) ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Admettre en non-valeur les différentes créances d'un montant de 90 621,33€, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget annexe Assainissement ;
- Procéder à une reprise sur les provisions constituées de ce même montant ;
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les tableaux annexés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR
Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
619-200041317-20191120-C15-11-2019-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

	Listes d'admissions en non-valeur présentées par le comptable public													
	Total		3786060515		3792060815		3809870515		3977650212		3986670215		3990270215	
	Montant		Montant		Montant		Montant		Montant		Montant		Montant	
Catégories de produits	56 683,09 €		4 198,22 €		339,17 €		4 204,28 €		21 004,89 €		903,08 €		26 033,45 €	
Assainissement	55 097,89 €		4 127,36 €		308,20 €		4 162,23 €		20 514,90 €		872,81 €		25 112,39 €	
Redevance modernisation (Agence de l'eau)	1 585,14 €		70,86 €		30,97 €		42,05 €		489,99 €		30,21 €		921,06 €	
Divers	0,06 €										0,06 €			
	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total
Catégories et natures juridiques de débiteurs	673	56 683,09 €	39	4 198,22 €	2	339,17 €	57	4 204,28 €	225	21 004,89 €	67	903,08 €	283	26 033,45 €
Personne physique	528	42 603,67 €	39	4 198,22 €	2	339,17 €	57	4 204,28 €	88	7 095,37 €	59	733,18 €	283	26 033,45 €
Personne morale de droit privé - Société	145	14 079,42 €							137	13 909,52 €	8	169,90 €		
	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total
Motifs de présentation	673	56 683,09 €	39	4 198,22 €	2	339,17 €	57	4 204,28 €	225	21 004,89 €	67	903,08 €	283	26 033,45 €
PV de carence	300	28 405,92 €					17	2 372,47 €					283	26 033,45 €
Poursuite sans effet	70	1 268,59 €					7	392,01 €			63	876,58 €		
Personne décédée/dde de renseignements négativ	21	1 298,21 €					21	1 298,21 €						
Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	16	168,09 €					12	141,59 €			4	26,50 €		
Clôture insuffisance actif sur RL-LJ	227	21 344,06 €			2	339,17 €			225	21 004,89 €				
Surendettement et décision effacement de dette	39	4 198,22 €	39	4 198,22 €										
	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total	Nb pièces	Total
Exercices de prise en charge	673	56 683,09 €	39	4 198,22 €	2	339,17 €	57	4 204,28 €	225	21 004,89 €	67	903,08 €	283	26 033,45 €
2019	1	80,39 €	1	80,39 €							1	0,01 €	26	3 479,32 €
2018	55	6 311,37 €	11	1 485,40 €			3	319,57 €	14	1 027,07 €	6	47,13 €	38	4 618,11 €
2017	123	13 034,79 €	10	823,16 €			9	1 221,13 €	60	6 325,26 €	7	138,50 €	33	4 435,68 €
2016	102	10 221,63 €	3	481,33 €			8	975,53 €	51	4 190,59 €	32	355,28 €	30	3 151,69 €
2015	110	8 776,76 €	4	500,46 €			13	462,55 €	31	4 306,78 €	4	49,68 €	28	3 073,41 €
2014	65	7 186,58 €	4	548,42 €			10	762,24 €	19	2 752,83 €	3	17,24 €	43	3 017,00 €
2013	80	5 086,08 €	4	171,38 €	2	339,17 €	5	154,38 €	23	1 386,91 €	5	55,20 €	43	2 037,32 €
2012	64	2 865,13 €					4	188,03 €	12	584,58 €	4	41,48 €	26	1 655,49 €
2011	46	2 123,56 €	2	107,68 €			4	117,97 €	10	200,94 €	1	21,15 €	16	565,43 €
2010	23	819,39 €					1	2,88 €	5	229,93 €	1	17,64 €		
2009	1	17,64 €									3	159,77 €		
2008	3	159,77 €												
Remboursement SEV (antérieurement à Hélios)	33 938,24 €													
TOTAL	90 621,33 €													